



MRC de Témiscamingue

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

LES MAIRES DU TÉMISCAMINGUE PASSENT À L'ACTION

Le Témiscamingue vit depuis quatre ans une crise économique sans précédent. La MRCT établit des priorités d'actions pour enfin permettre à la région d'avancer.

Ville-Marie, le 21 février 2011 — Le conseil des maires de la MRC de Témiscamingue a adopté en rencontre le 16 février dernier une résolution, *Gestion du développement économique au Témiscamingue*, afin de notamment inciter le CLD à « fournir les documents pertinents à sa gestion et à déposer un plan d'action local qui reflète la situation du milieu et qui respecte l'entente signée entre la MRCT et le CLD ».

La Marche verte du 8 novembre dernier a permis de démontrer les attentes de la population. La participation des citoyens s'est traduite par des milliers de gens marchant dans les rues pour lancer un cri d'alarme sur la situation économique de la région et appuyer les demandes du Témiscamingue. Cette participation active a lancé un message clair : des actions doivent être posées pour que la région progresse et que la situation s'améliore.

« Le contexte difficile qui sévit au Témiscamingue nous oblige à mettre toutes nos forces en commun. Tous doivent se concerter, se mobiliser et travailler ensemble pour l'avenir, à court et à long terme, du Témiscamingue » affirme Arnaud Warolin, préfet de la MRC de Témiscamingue.

Les élus de la MRC de Témiscamingue désirent collaborer avec le CLD afin de prendre les actions nécessaires pour faire progresser la région du Témiscamingue. Les attentes étant claires, il est temps de passer à l'action pour améliorer la situation économique de la région. Dans ce contexte de crise, il est primordial que toutes les instances aillent dans la même direction, en gardant en tête les objectifs fixés.

La résolution complète de la MRCT, *Gestion du développement économique au Témiscamingue*, se trouve en pièce jointe.

– 30 –

Source :

Tomy Boucher, agent de développement
MRC de Témiscamingue
Téléphone : 819 629-2829 poste 34
Courriel : tomy.boucher@mrctemiscamingue.qc.ca



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829
Télocopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrcstemiscamingue.qc.ca
Site Web : www.mrcstemiscamingue.qc.ca

Ville-Marie, le 21 février 2011

COURRIER RECOMMANDÉ

Madame Estelle Pétrin Beaulé
Présidente
Centre local de développement du Témiscamingue (CLD)
7B, rue des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1H9

Madame Adèle Beaugard
Directrice
Centre local de développement du Témiscamingue (CLD)
7B, rue des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1H9

Objet : Gestion du développement économique au Témiscamingue

Mesdames,

Vous trouverez ci-annexé, une copie dûment certifiée d'une résolution adoptée par le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue à sa séance ordinaire du 16 février 2011, relativement à l'objet cité en rubrique.

Tel que décrit dans la résolution, les documents demandés devront être transmis dans les 30 prochains jours.

Si de plus amples informations s'avèrent nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, le 21 février 2011.

Le secrétaire-trésorier – directeur général,

Denis Clermont

DC/fa

p. j.

- c. c. **M. Claude Gagnon**, président, Société de développement du Témiscamingue (SDT)
M. Raynald Gaudet, président, Société d'aide au développement des collectivités du Témiscamingue (SADC)



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829
Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrcstemiscamingue.qc.ca
Site Web : www.mrcstemiscamingue.qc.ca

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, MERCREDI le 16 FÉVRIER 2011, à 19 h 30 (7 h 30 pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Madame Lyna Pine , mairesse d'Angliers
Monsieur Luc Lalonde , maire de Béarn
Monsieur Alain Sarrazin , maire de Duhamel-Ouest
Monsieur André Pâquet , maire de Fugèreville
Monsieur Maurice Laverdière , maire de Guérin
Monsieur Norman Young , maire de Kipawa
Monsieur Gérald Charron , maire de Laforce
Monsieur Yvon Gingras , maire de Latulipe-et-Gaboury
Monsieur Daniel Barrette , maire de Laverlochère
Monsieur Philippe Boutin , maire de Lorrainville
Monsieur Michel Paquette , maire de Moffet
Madame Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
Monsieur Mychel Tremblay , maire de Notre-Dame-du-Nord
Monsieur Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
Madame Joanne Laroche , mairesse de St-Bruno-de-Guigues
Monsieur Heinz Howald , maire suppléant de St-Édouard-de-Fabre
Madame Jacinthe Marcoux , mairesse de St-Eugène-de-Guigues
Monsieur Bruno Boyer , maire de la ville de Belleterre
Monsieur Philippe Barette , maire de la ville de Témiscaming
Monsieur Bernard Flébus , maire de la ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

Monsieur Yvon Gagnon , président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

Monsieur Arnaud Warolin , préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
Monsieur Tomy Boucher , agent de développement
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

Page 1 de 4

RÉSOLUTION

Objet : Gestion du développement économique au Témiscamingue.

Considérant la crise économique qui sévit dans la région du Témiscamingue;

Considérant que la gravité et l'ampleur de ladite crise économique nécessitent la collaboration de tous les intervenants impliqués dans le développement de la région du Témiscamingue;

Attendu qu'autant, le conseil des maires, la MRCT et le préfet entendent prioriser le développement économique en réponse à la situation prévalant dans la région;

Considérant l'importance de la relance de l'économie et l'urgence d'opérer des changements radicaux afin que les outils et les moyens disponibles répondent aux besoins de la population du Témiscamingue pour arriver à ses fins;

Attendu que le Centre local de développement (CLD), agissant sous l'autorité de la MRCT, constitue un outil dans le développement économique pour le Témiscamingue;

Attendu les sommes considérables allouées par la MRCT au Centre local de développement (CLD) pour le développement économique du Témiscamingue;

Considérant qu'en vertu de l'article 90 de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exploitation (MDEIE)*, la MRCT peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire;

Considérant que le CLD du Témiscamingue a été désigné le 20 mai 1998 par la MRCT en vertu de la résolution n° 05-98-260 pour remplir les mandats décrits à l'article 90 sur le territoire de la MRCT;

Considérant la signature de l'entente entre la MRCT et le CLD le 26 octobre 2010;

Considérant que les différents pourparlers entre les parties n'ont pas permis à la MRCT d'atteindre ses objectifs et que les différentes démarches laissent perplexes les représentants de la MRCT, le conseil des maires et le préfet, sur la réelle volonté du CLD de travailler en collaboration avec eux;

Considérant que depuis la signature du contrat daté du 26 octobre 2010, le CLD refuse ou omet de remplir les exigences inscrites au contrat;

Considérant que plusieurs demandes ont été faites à la Direction générale et au comité exécutif du CLD mais qu'aucune réponse satisfaisante ou document n'a été transmis;

Considérant que la situation telle que décrite ci-devant nécessite une prompt intervention de la MRCT dans tous les domaines et auprès de tous les intervenants sur lesquels elle a un contrôle, de manière à pouvoir obtenir des résultats précis quant à la poursuite des objectifs visés;

Attendu que la situation, telle qu'elle prévaut actuellement, laisse voir que le CLD ne remplit sa mission obligeant la MRCT à intervenir en regard des objectifs et priorités qu'elle s'est fixée exigeant qu'elle intervienne de manière urgente et efficace;

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Jacinthe Marcoux
et résolu majoritairement

En conséquence,

Compte tenu du contexte d'urgence qui prévaut au Témiscamingue, la MRCT, le conseil des maires et le préfet de la MRC de Témiscamingue demandent à la direction du CLD de fournir les documents ci-dessous mentionnés, et ce, dans un délai de 30 jours de la réception de la présente résolution :

- ❖ De transmettre à M. Denis Clermont, de la MRCT, la politique d'investissement laquelle devra prévoir notamment une description de la structure de gestion, les critères d'admissibilité, de sélection et d'approbation des projets;
- ❖ De transmettre à M. Denis Clermont un plan d'action local pour l'économie et l'emploi couvrant les années 2011 et 2012 qui reflète la situation du milieu et qui respecte l'entente signée entre la MRCT et le CLD, lequel doit comprendre les éléments suivants :
 - a) Un diagnostic de la réalité socioéconomique du territoire;
 - b) Les objectifs et les priorités d'intervention pour l'économie et l'emploi;
 - c) Les stratégies et les moyens d'action adaptés aux objectifs et priorités identifiés précédemment;
 - d) Les objectifs de résultats à atteindre annuellement et les indicateurs concrets permettant de mesurer l'atteinte de ces objectifs.
- ❖ De déposer à la MRCT, à l'attention de M. Denis Clermont, un rapport de toutes vos activités pour les années 2009 et 2010. Ce rapport devra comprendre notamment, une synthèse des principales décisions prises lors des assemblées générales des membres et des séances du conseil d'administration au cours des années 2009 et 2010 et s'il y a lieu pour 2011 et les résultats obtenus en regard des services rendus à l'entrepreneuriat local, y compris l'entrepreneuriat collectif et l'appui aux milieux ruraux. Ce rapport devra comprendre également un rappel des attentes signifiées par la MRCT, les moyens mis en place pour les atteindre ainsi que les résultats obtenus;
- ❖ De déposer à la MRCT, à l'attention de M. Denis Clermont, vos états financiers vérifiés pour l'année 2010 ainsi que ceux, non vérifiés, à jour au 15 février 2011 comprenant le bilan, l'état des revenus et dépenses, l'état de l'évolution de la situation financière ainsi qu'un état détaillé des sources de financement et de l'utilisation par activité de ces sommes, et ce, selon les normes comptables reconnus;
- ❖ De déposer à la MRCT, à l'attention de M. Denis Clermont, l'ensemble des règlements de régie interne du conseil d'administration du CLD et de l'ensemble des comités du CLD;
- ❖ De déposer à la MRCT, à l'attention de M. Denis Clermont, la politique relative aux conflits d'intérêts directs, indirects et/ou apparents, incluant un code d'éthique sur les obligations des administrateurs, dirigeants, employés, sous-traitants, mandataires, successeurs et ayant droits telle que décrite dans le contrat signé le 26 octobre 2010 et étant conforme à la politique du gouvernement.

- ❖ De déposer à la MRCT, à l'attention de M. Denis Clermont, votre politique en vigueur relativement aux frais de déplacement et de représentation de vos employés et des administrateurs;
- ❖ De déposer à la MRCT, à l'attention de M. Denis Clermont, votre politique en vigueur relativement aux traitements, aux frais de déplacements et de représentations des employés du CLD;
- ❖ De déposer à la MRCT, à l'attention de M. Denis Clermont, la politique relative à l'octroi de contrats de services professionnels et à l'acquisition de biens et services;
- ❖ De déposer à la MRCT, à l'attention de M. Denis Clermont, votre politique de communication publique;
- ❖ De déposer à la MRCT, à l'attention de M. Denis Clermont, votre politique sur les commandites ainsi que tous les montants ayant été octroyés en 2010 et 2011;
- ❖ De déposer à la MRCT, à l'attention de M. Denis Clermont, toutes les ententes signées entre le SADC, CLD et la SDT;
- ❖ De déposer à la MRCT, à l'attention de M. Denis Clermont, le rapport d'évaluation de la SDT réalisé en 2008 et de nous remettre un rapport des actions effectuées pour atteindre les objectifs visés.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	19	15 317
Contre	1	303
Monsieur André Pâquet, maire de Fugèreville vote contre l'adoption de la résolution et enregistre sa dissidence.		
Résolution adoptée majoritairement		

(S) ARNAUD WAROLIN, PRÉFET
ARNAUD WAROLIN, PRÉFET

(S) DENIS CLERMONT, SEC.-TRÉS. – D. G.
DENIS CLERMONT, SEC.-TRES. – D. G.

Certifié copie conforme,

Ce 21 février 2011



Denis Clermont, secrétaire-trésorier – directeur général
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue
(fa)

Note : Le texte du présent extrait est sujet à correction par le conseil des maires lors de l'adoption du procès-verbal.